

**Château-d'Oex, le 4 septembre 2021**

**Au Conseil communal de Château-d'Oex**

**Rapport de la Commission pour le préavis N° 21/2021 concernant la demande de crédit pour une participation financière à la réalisation (phase IV) du projet Expérience Ballon de la Fondation Espace Ballon**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Yvonne Wespi, 1<sup>er</sup> membre et Darcy Mottier Sheers et Messieurs Valentin Mottier et Colin Rossier, remplaçant de Maxime Lenoir et Line Rossier, rapporteur s'est réunie le 2 septembre 2021 à l'Espace Ballon.

Elle a entendu la Municipalité, représentée par MM. Eric Grandjean, Syndic et Maximilien Stauber, municipal.

Lors de cette soirée, MM. Frédéric Daenzer, Président du Conseil de la Fondation de l'Espace Ballon et Christophe Moinat, Président du groupe de pilotage Expérience Ballon étaient également présents.

M. Eric Grandjean, Syndic, nous présente le préavis et informe que le bâtiment est propriété de la Commune et qu'aucune location n'est encaissée. Une subvention annuelle de CHF 46'000.— est jusqu'à présent allouée à l'Espace Ballon par la Commune. Le nouveau projet ne prévoit pas de subvention communale dans son budget.

Finalement, M. le Syndic nous rappelle que deux participations ont déjà été accordées en 2017 et 2018 pour un montant total de CHF 42'400.00 (préavis 01/2017 et 21/2018).

M. Grandjean passe ensuite la parole à MM. Daenzer et Moinat qui nous ont exposé le projet au moyen d'une présentation très professionnelle, claire et détaillée.

Le but premier du projet est de dynamiser l'espace et de créer une offre 4 saisons. La mise en valeur de nos produits du terroir et artisans sera possible grâce à un espace dédié au rez-de-chaussée, évolutif en fonction des saisons et des événements.

Pays-d'Enhaut Région a validé le transfert de la réception de l'Office du Tourisme au rez-de-chaussée à la fin des travaux. L'utilisation du rez-de-chaussée de l'Office du Tourisme actuel n'est pas encore déterminée.

Le 1<sup>er</sup> étage se veut un espace tout public avec diverses animations, notamment le simulateur 4D où le visiteur se tiendra dans une nacelle et profitera d'un film de qualité de 4 minutes en immersion sur les traditions et activités de notre région sur 4 saisons. D'autres films seront élaborés par la suite afin de diversifier l'offre. Cet étage pourra également être privatisé ou accueillir des conférences, selon les besoins.

Finalement la galerie abritera un simulateur de pilotage VR de 3 nacelles pour commencer. Au moyen de la réalité virtuelle, le visiteur se retrouvera dans la peau d'un pilote ce qui pourra faire naître des vocations.

Cet outil est également conçu pour encourager un centre de performance au Pays-d'Enhaut pour les pilotes qui voudraient s'initier ou se perfectionner au vol en montagne. L'homologation par l'EASA est l'objectif ultime et permettrait une reconnaissance très intéressante.

Un contrat de prestation entre la Fondation de l'Espace Ballon et Pays-d'Enhaut Région (PERET), spécifiant les tâches assurées par PERET doit encore être finalisé, mais portera sur un pourcentage s'élevant entre 5 et 10 % des billets d'entrée vendus. Le marketing du projet sera assuré par Pays-d'Enhaut Région et un montant équivalent à 20 % des billets d'entrée vendus est prévu au budget à cet effet.

Le budget présenté est bénéficiaire après 5 ans d'activité. Le prix d'entrée moyen est fixé aux alentours de CHF 14.--, tous visiteurs confondus (groupes, adultes, enfants, passeports, etc.) ce qui est compétitif avec les autres espaces de ce type en Suisse romande. La fréquentation (environ 32 personnes par jour en 2027) a été étudiée en comparaison avec d'autres lieux similaires, tant par le positionnement géographique que par le thème proposé.

Le plan de financement a quelque peu évolué depuis l'élaboration du préavis et se présente actuellement comme suit :

- Commune de Château-d'Oex	CHF 300'000.00
- Fonds d'Équipement Touristique Pays-d'Enhaut	CHF 300'000.00
- Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC)	CHF 600'000.00
- LADE	CHF 1'045'000.00
- Montant à financer	CHF 255'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 2'500'000.00</b>

Diverses demandes sont en cours notamment auprès de l'Aide Suisse aux Montagnard et d'Innosuisse, mais sans garantie pour l'instant.

Le porteur de projet souhaite vivement ne pas faire appel à un crédit LPR, même si un éventuel amortissement est prévu au budget.

Une recherche de sponsoring sera effectuée pour financer l'opérationnel.

Un commissaire se pose la question du risque dans le développement des simulateurs, compte tenu du fait que c'est une nouveauté. Il lui est répondu que la Haute Ecole d'Ingénierie et d'architecture de Fribourg a déjà effectué un grand travail à ce sujet. La Fondation a également fait appel à l'entreprise Igloo Vision pour le développement du projet.

Un commissaire demande des détails par rapport au 0.6 EPT prévu au budget dans les salaires. Il lui est répondu que ce poste ne concerne pas l'accueil des visiteurs, ni la comptabilité ou le secrétariat (assurés par PERET), mais des fonctions de direction, d'élaboration de nouvelles animations, etc.

Il est également demandé aux représentants de la Municipalité quel est l'état d'avancement du projet Pool Ballon. M. le Syndic répond que ce projet qui prévoit le regroupement des 4 structures du Ballon au Pays-d'Enhaut (Sky Event SA, la Fondation de l'Espace Ballon, le Festival International de Ballons et le CAIBAC) est actuellement en cours d'analyse avec des études complémentaires.

Après discussion et en conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal de Château-d'Oex d'accepter le préavis tel que présenté, à savoir :

- a) D'autoriser la Municipalité à participer financière à la réalisation (phase IV) du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon.
- b) D'octroyer, à cet effet, une participation financière de CHF 300'000.00.
- c) De financer ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours pour un montant de CHF 300'000.00, si nécessaire.
- d) D'amortir l'investissement net de CHF 300'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 30'000.00 par année, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.

A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 2'970.00 au taux moyen de 0.99 %.

Le rapporteur

Line Rossier